PARS LES ROMILLY

1°SEMESTRE 1995 : N° 1

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Lucien PASQUET
Inscription en cours

EDITORIAL

Selon les termes de l'article L 52 -1 du Code électoral, il est interdit aux " collectivités interessées par le scrutin " d'organiser des campagnes de promotion de la gestion ou des réalisations, dans les six mois qui précèdent l'élection.

A compter de cette date, les bulletins municipaux ne peuvent donc plus être modifies quant à leur périodicité ou leur volume. Toute forme de communication autre que celle habituellement employée ne peut être utilisée. Il en va de même de s'interdire toute propagande électorale.

De par sa sobriété ce troisième bulletin municipal présentera l'essentiel des chiffres du budget primitif 1995, et son contenu se limitera à une stricte information des habitants et usagers sur les services publics municipaux.

La règle démocratique sera ainsi respectée.

L. PASQUET

BUDGET PRIMITIF 1995

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Denrées et Fournitures
Personnel
Impôts et Taxes
Travaux Extérieurs
Participations et Contingents
Subventions
Frais de Gestion
Frais Financiers
Charges Exceptionnelles
Excédent Fonctionnement Capitalisé

Montant : **2 043 836 F.**

RECETTES

Produits d'Exploitation
Produits Domaniaux
Subventions
Dotations de l'Etat
Impôts Indirects
Contributions Directes
Produits Antérieurs

Montant : **2 043 836 F.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Remboursement Emprunts
Acquisition Meubles et Immeubles
Travaux Bâtiments - Voirie
Acquisition Titres et Valeurs

Montant : **481 378 F.**

RECETTES

Subvention
Prélèvement Section de Fonctionnement
Participation Travaux

Montant : **481 378 F.**

Lucien PASQUET.

IMPOTS LOCAUX 1995

Le Conseil Municipal reconduit les taux des 4 taxes locales, soit :

- Taxe habitation	**8,94 %**
- Taxe foncière propriétés bâties	**12,99 %**
- Taxe foncière propriétés non bâties	**13,30 %**
- Taxe professionnelle	**6,62 %**

Pour un produit fiscal de : **694 078 F.**

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
49 209 F.	**49 209 F.**

Lucien PASQUET

PROPRETE DE LA COMMUNE

Par arrêté Municipal de 1975, chaque administré est tenu de procéder périodiquement au nettoyage des caniveaux et des trottoirs. Chacun d'entre nous, qu'il soit propriétaire ou locataire, et que la propriété soit bâtie ou non, la contribution s'impose.

Nous vous remercions de votre bonne volonté, et le civisme de chacun permettra d'assurer la propreté de la commune.

Lucien PASQUET.

A PROPOS DE LA COLLECTE DE VERRE !

Depuis plusieurs années, notre village participe à la collecte de verre en vue d'aider aux programmes de recherche contre le cancer.

Nous avons pensé que vous seriez intéressés par les résultats obtenus tant au niveau du département qu'au niveau de notre village.

	1 991	1 992	1 993
TONNAGE DU DEPARTEMENT	5401,830	6287,660	6367,177
TONNAGE DU VILLAGE DE PARS	12,900	14,100	9,600

Ce qui a représenté pour notre département, les dons suivants :

	1 991	1 992	1 993
DON POUR LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER	63490 ,00	72950,00	76525,00

Les résultats du département sont en progression et nous pouvons nous en féliciter.

Les résultats de notre village pour l'année 1993 montrent un vrai fléchissement, c'est un peu dommage.

Essayons de nous remotiver, c'est pour une bonne cause !

Claude JAECKLE

Dans le retro ...

A L'ECOLE EN 1851 ...

1851 c'est, en France, le début du Second Empire. le 2 décembre, Louis-Napoléon devient Napoléon III.

Dans notre commune, le conseil municipal discute ferme sur l'emplacement à donner à la nouvelle école. L'un des arguments étant sa proximité de l'église. Cette année-là voit l'arrivée d'un nouvel instituteur, M. GRIBAT. Il remplace M. ARTAUT, originaire de Pars et le premier normalien de notre village.

A Pars, l'instituteur reçoit de la municipalité un traitement annuel de 556 f. Il dispose d'un jardin évalué à 45 f. Comme il n'est pas logé par la commune, celle-ci lui verse une indemnité de 100 f par an. Enfin, l'école n'étant pas gratuite, les élèves versent une rétribution mensuelle de 80 centimes s'ils sont dans la 1ère classe et 60 centimes s'ils sont dans la deuxième.

Je n'ai pas pu trouver où se situait la maison d'école à cette époque. L'ancienne mairie-école n'a été construite qu'en 1853. Il est certain qu'il en existait une car plusieurs documents y indiquent la tenue de réunions publiques.

L'école n'était pas non plus laïque. On en jugera par les extraits du Réglement pour les établissements publics d'instruction primaire de l'Aube (document existant aux Archives Communales).

Le texte comprend 36 articles répartis en quatre chapitres.

Le premier concerne la morale et la religion. On y lit :

- Les classes devront toujours commencer et finir par la prière.

- Les leçons d'histoire sainte sont réglées sur les indications du curé de la paroisse.

- L'instituteur mènera les enfants aux offices les dimanches et les fêtes d'obligation.

- Un christ sera placé dans l'école en vue des élèves.

Le deuxième chapitre donne les directives pour la tenue de la classe et la discipline.

- Tous les enfants sans exception devront être constamment occupés par des exercices à leur portée.

- Les enfants au-dessous de 6 ans ne sont pas admis. L'instituteur refusera ceux qui sont atteints de maladies ou d'infirmités de nature à porter atteinte à la santé des autres élèves.

- S'il y a des filles et des garçons, les deux sexes ne pourront jamais être réunis pour les mêmes exercices. L'entrée et la sortie auront lieu à des heures distinctes. Les filles et les garçons seront séparés par une cloison d'un mètre au moins de hauteur.

- L'instituteur devra donner l'exemple de la politesse, traitant ses élèves avec bienveillance en évitant surtout de les tutoyer. Il ne paraîtra point dans les cafés et les cabarets.

- Les punitions autorisées sont les mauvais points, les réprimandes, la privation totale ou partielle de récréation, l'exclusion provisoire (parfois mais rarement définitive) de l'école.

- Les récompenses sont les bons points, les billets de satisfaction, l'inscription au tableau d'honneur, les places au banc d'honneur, les médailles et les prix accordés par la commune.

Au troisième chapitre, nous apprenons le contenu des programmes :

Instruction morale et religieuse, lecture, écriture, grammaire, calcul et système légal des poids et mesures.

L'instituteur tiendra à ce que ses élèves comprennent ce qu'ils lisent. En calcul, il se bornera à la pratique des opérations et à la réalisation de nombreux problèmes relatifs à des questions usuelles.

Le quatrième et dernier chapitre est celui des dispositions générales. Les classes dureront 3 heures le matin et 3 heures l'après-midi. Les enfants devront être rentrés chez eux avant la chute du jour. Le repos hebdomadaire est fixé au jeudi après-midi (jeudi entier dans les communes "populeuses"). L'ouverture des classes pendant toute l'année est obligatoire (excepté pendant les vacances).

Il faudra attendre 1880-1882 pour que les lois de Jules Ferry rendent l'instruction publique laïque, gratuite et obligatoire.

Jean-Marie CORBET

PROBLEMES

P.166. Divisez 478980 stères de bois de chauffage en 27 lots, et dites combien il y en aura dans chacun.

P.167. Dans un établissement où il y a 47 feux, il a été brûlé, pendant un hiver, 587 stères 5 decist. de bois : combien en a-t-il été brûlé dans chaque feu ?

P.168. Un marchand de bois à brûler en a mis en chantier 2944 stères : de combien était chaque voyage, s'il y en a eu 640 ?

extrait de " système décimal des poids et mesures " 1840

Fête patronale

La fête patronale aura lieu le **1 et 2 juillet 1995**

l'orchestre ***"FARANDOLE"*** animera le bal gratuit du samedi soir et du dimanche après midi dans la salle polyvalente.

14 juillet

A partir de 15 heures 30, un concours de pétanque et des jeux seront organisés sur la place publique, avec nombreuses récompenses et rafraichissements.

Georges GRUYER

ETAT CIVIL

Année 1994

NAISSANCES

- ***PETIT*** Flavien, Louis, Armand le 24 juin 1994
- ***FARGNIER*** Jenny, Justine, Pauline le 10 juillet 1994
- ***MELINE*** Gabrielle le 12 décembre 1994

MARIAGES

- ***JULIEN*** Michel, Louis, Albert, André et ***BADELIER*** Denise, Blanche, Alice
le 19 février 1994
-***RAVEGLIA*** Olivier, Jean-Louis et ***PEREIRA-FERNANDES*** Elisa, Maria
le 14 mai 1994
-***VAILLANT*** Pierre-Emmanuel, Marcel, Paul, Roland et ***BROGGI*** Nathalie, Charlotte
le 21 mai 1994
-***FONTAINE*** Franck, Jean-Paul, José et ***RICHARD*** Laurence, Pascale
le 4 juin 1994
-***HUBERT*** Dominique, Georges et ***JAECKLE*** Frédérique, Christine, Véronique
le 25 juin 1994
-***LEBRUN*** Laurent, Jean-Louis et ***MIGNOT*** Catherine, Josiane, Solange
le 16 juillet 1994
-***BODET*** Frédéric, René, Marcel et ***LONGUET*** Françoise, Paulette, Sylvaine
le 30 juillet 1994
-***CANNARILE*** Antoine, Eric et ***LEGER*** Véronique, Antoinette
le 17 septembre 1994

DECES

- ***CAIN*** Bernard, Henri, Hippolyte le 10 juin 1994
- ***GUINOISEAU*** Jeanne le 15 juillet 1994
- ***LINGELSER*** Pierre, Henri, Jacques le 13 août 1994

Janine BENOIT

INFOS

Résultats d'analyses d'eau de la DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Date du prélèvement : 28.11.1994
Lieu du prélèvement : RD - Pars les Romilly - Mairie

PARAMETRES ORGANOLEPTIQUES :		
Turbidité formazine	U.Jack	2,50
PARAMETRES PHISICO-CHIMIQUES :		
Potentiel hydrogène	U.ph	7,25
Conductivité	/uS/cm	412
PARAMETRES INDESIRABLES :		
Nitrates	mg/l	35,5
PARAMETRES TOXIQUES :		
PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES :		
Coliformes	/100ml	0
Coliformes thermotol	/100ml	0
Streptocoques gr.D	/100ml	0
Germes revivif 22°C	/ 1ml	0
Germes revivif 37°C	/ 1ml	0

L'eau est conforme aux normes bactériologiques.
La teneur en nitrate est conforme à la norme.

DEMANDES ADMINISTRATIVES

PIECES DESIREES	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR RENSEIGNEMENTS A DONNER	OBSERVATIONS
PASSEPORT	MAIRIE DU DOMICILE	- REMPLIR L'IMPRIME - EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE OU LIVRET DE FAMILLE - 2 PHOTOS IDENTIQUES - 2 JUSTIFICATIFS DE DOMICILE - AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL POUR LE MINEUR (EN CAS DE DIVORCE, JUGEMENT DU TRIBUNAL QUI ATTRIBUE LA GARDE DE L'ENFANT) -TIMBRE FISCAL 350 F (1994)	VALIDITE 5 ANS
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	MAIRIE DU DOMICILE	- 2 PHOTOS D'IDENTITE IDENTIQUES - EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE - 2 JUSTIFICATIFS DE DOMICILE - AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL POUR LES MINEURS (JUGEMENT DU TRIBUNAL EN CAS DE DIVORCE) - TIMBRE FISCAL DE 150 F (1994)	- REPUTEE INFALSIFIABLE - PRISE D'EMPREINTE DIGITALE OBLIGATOIRE - VALIDITE 10 ANS - DELAI MINIMUM DE DELIVRANCE 3 A 4 SEMAINES -
SORTIE DE TERRITOIRE	MAIRIE DU DOMICILE	- LIVRET DE FAMILLE - JUSTIFICATIF DE DOMICILE - CARTE D'IDENTITE DU REPRESENTANT LEGAL - EN CAS DE DIVORCE, JUGEMENT DU TRIBUNAL	- DELIVREE AUX MINEURS DE NATIONALITE FRANCAISE - PRESENCE NECESSAIRE DU REPRESENTANT LEGAL

PIECES DESIREES	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR RENSEIGNEMENTS A DONNER	OBSERVATIONS
COPIE OU EXTRAIT D'UN ACTE DE NAISSANCE, MARIAGE, DECES	MAIRIE OU A ETE ENREGISTRE L'ACTE (LIEU DE NAISSANCE, MARIAGE, DECES)		UNE COPIE NE PEUT ETRE DELIVREE QU'A LA PERSONNE CONCERNEE, A SES ASCENDANTS, SES DESCENDANTS, SON CONJOINT, SON REPRESENTANT LEGAL, OU LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE SEULE LA COPIE DE L'ACTE DU DECES PEUT ETRE DELIVREE A N'IMPORTE QUI
EXTRAIT D'ACTE DE DECES	MAIRIE DU LIEU DE DECES, OU MAIRIE DU DOMICILE DU DEFUNT	- INDIQUER LE NOM DU DECEDE, LA DATE DU DECES	
FICHE FAMILIALE D'ETAT CIVIL	TOUTE MAIRIE	- LIVRET DE FAMILLE	
FICHE INDIVIDUELLE D'ETAT CIVIL ET DE NATIONALITE	TOUTE MAIRIE	- LIVRET DE FAMILLE OU EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE OU CARTE NATIONALE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE	POUR PROUVER LA NATIONALITE FRANCAISE LA CARTE D'IDENTITE EST NECESSAIRE
LIVRET DE FAMILLE (DUPLICATA)	MAIRIE DU DOMICILE EN CAS DE DIVORCE, SEPARATION DE CORPS, PERTE, VOL DU LIVRET REMIS AU MARIAGE MAIRIE DU DOMICILE OU DU LIEU DE NAISSANCE POUR UN ENFANT DE PARENTS NATURELS	- REMPLIR UNE DEMANDE - INDIQUER LES RENSEIGNEMENTS	
CERTIFICAT D'HEREDITE	MAIRIE DU DOMICILE DE L'UN DES HERITIERS, OU DU DOMICILE DU DEFUNT	- LIVRET DE FAMILLE DU DEFUNT OU COPIE DE L'ACTE DE DECES	
LEGALISATION DE SIGNATURE	TOUTE MAIRIE	- PIECE D'IDENTITE	
ATTESTATION DE RESIDENCE	MAIRIE DU DOMICILE	- PIECE D'IDENTITE - JUSTIFICATIF DE DOMICILE	

PIECES DESIREES	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR RENSEIGNEMENTS A DONNER	OBSERVATIONS
COPIE CONFORME	MAIRIE	- ORIGNINAL - PHOTOCOPIE	POUR LES DOCUMENTS EN LANGUE ETRANGERE SE RENDRE AU CONSULAT DU PAYS CONCERNE
CERTIFICAT DE VIE COMMUNE	MAIRIE DU DOMICILE		DOCUMENT NON OFFICIEL QUI EST UNE DECLARATION SUR L'HONNEUR DES REQUERANTS A LA DEMANDE D'UN ORGANISME OU D'UNE ADMINISTRATION

L'ECHO

des

Associations

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

AVIS
Concours de déguisement
Salle Polyvalente
Dimanche 14 MAI 1995
à partir de 14 heures
Entrée Gratuite

Concours de déguisement ouvert à tous, des récompenses seront attribuées aux enfants. Pour agrémenter cet après-midi, une ambiance musicale vous accompagnera et de nombreuses animations vous seront proposées. Il n'est pas défendu aux adultes de se déguiser ! .....

Buvette et patisseries seront à votre disposition. Parallèlement chacun pourra participer à une tombola avec de nombreux lots. Pour la réussite de cette fête, nous aurions besoin de votre concours en offrant quelques lots. Ils seront à déposer avant le 6 MAI, soit à l'école maternelle ou chez :

- Mme MUGARD Nadine (rue de l'Impasse)
- Mme CONTAT Véronique (A côté de l'épicerie)
- Mme FORTRAT Nathalie (rue Emile Zola)
- Mme TISSIER Corinne (rue de la République)

Si vous voulez confectionner les pâtisseries, merci de nous prévenir

Nadine MUGARD

CYCLO-DIAMANT

Outre ses traditionnelles sorties du dimanche matin, le Diamant se prépare à organiser la 17ème concentration cyclotouriste le JEUDI 25 MAI, jour de l'Ascension, comme c'est la coutume depuis sa création.

L'année 94, plus de 400 cyclos avaient répondu à l'invitation du Diamant et ce fut là un record de participation.

Nous espérons faire aussi bien cette année, et nous convions également les habitants de Pars pour représenter leur commune, sortez vos vélos pour une agréable balade matinale familiale.

Signalons aussi que le club compte quelques adeptes du VTT, et les amoureux de la nature peuvent les accompagner chaque dimanche matin pour parcourir les chemins et bois environnants.

Bernard CHERAULT

SOCIETE DE CHASSE

La composition du Bureau reste inchangée pour l'exercice 95-96.

Les membres du Bureau et les chasseurs renouvellent leurs remerciements à Monsieur le Maire et son Conseil pour le prêt des salles et pour la subvention accordée chaque année à notre Société. Merci, également à la Secrétaire de Mairie qui collecte les cartes de prélèvement lièvres.

Le nombre de chasseurs diminue. Nous sommes maintenant 40 chasseurs, alors que nous étions 70 vers 1958. Cela est dû à la disparition des espèces qui peuplaient notre territoire (lièvres, perdreaux, cailles). Après 3 années de non-tir du lièvre (imposition volontaire de tous les chasseurs) celui-ci aurait tendance à vouloir remonter. Mais il faut être prudent quand au prélèvement, et nous avons pris la décision d'accorder 1 lièvre par chasseur pour chaque saison de chasse.

Pourvu qu'avec ces temps humides, une épidémie ne vienne décimer notre cheptel.

Comme tout le monde l'a constaté, le Préfet de l'Aube, avec l'appui de la Fédération et de nombreux Présidents, a interdit en 94 le tir de la perdrix grise. Cette espèce est en nette régression, alors qu'elle se comportait assez bien sur notre territoire. Le GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE (GIC) de la PLAINE DE ROMILLY a demandé à la FEDERATION de faire une étude sur la disparition de ces oiseaux avec toutes les causes possibles.

A noter que depuis une dizaine d'années, le tir de la perdrix n'est autorisé que 2 à 3 dimanches pour la saison, avec limitation de 3 à 4 oiseaux par chasseur et par jour de chasse.

Un comptage de printemps effectué avec les techniciens de la Fédération, le 25 mars 1995 n'annonce encore pas une saison prometteuse.

Le plan de tir CHEVREUIL a été réalisé, et a permis aux participants du repas annuel du 5 mars 1995 de l'apprécier. Les personnes désireuses de se joindre à nous, peuvent s'adresser à un de leurs amis chasseurs.

Jean PAYEN

CLUB DES AINES - DIAMANT 3

Quelques lignes sur l'évolution de notre club :

198O	création du club	30 adhérents	
1994	effectif	72	-
1995	-	81	-

La fréquentation moyenne du JEUDI deux fois par mois, est de 45/55, l'ambiance y est très agréable.

Notre club est toujours ouvert à de nouvelles adhésions.

Nous informons de nos activités par voie de presse, aussi par les panneaux d'affichage de la commune.

Pour nos sorties nous acceptons toutes personnes désirant y participer.

Cécile LECLER

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

ET ANCIENS D'ALGERIE

Nous avons commencé l'année du Cinquantenaire par la galette des Rois le 29 janvier 1995 dans la superbe salle polyvalente de la commune en présence de Monsieur le Maire et de son épouse, suivie de l'Assemblée Générale du 19 mars 1995 avec dépôt de gerbe au monument.

Le Délégué Communal remercie les habitants de leur accueil pour la vente des calendriers

Louis GOURHEU

Marcel MORAND